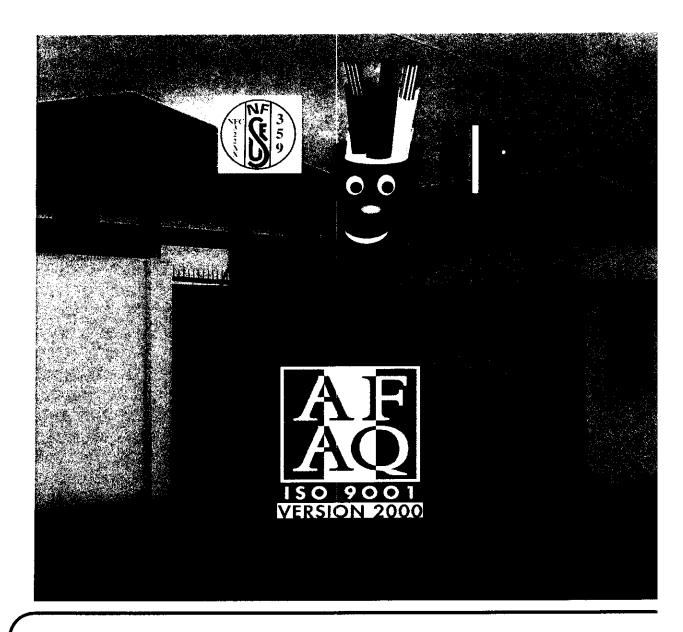


SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)

SIEGE SOCIAL: 15 B.P. 35 ABIDJAN 15 - REPUBLIQUE DE COTE D'IV

Tél. Std Usine : 21 21 35 35 - Sce • Commercial : 21 21 35 40 • Fax : 21 21 35 45 - 21 27

RAPPORT ANNUEL 2004



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 18 MARS 2005

Rue du Textile, Zone Industrielle de Vridi • S.A. au capital de 740.000.000 F CFA • R.C. Abidjan N' Cpte Contribuable N° 75 02029 Z • Régime fiscal : Réel Normal • Centre des Impôts : DGE Abid

Banques: BICICI-SUD: 09561 000019 000.19 • SGBCI Vridi: 0116 304999.47 ECOBANK SIEGE: 10000053595012 • BOA SIEGE: 01086940008

F-mail: contact@sicableoirelli.ci

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

SOMMAIRE

- ✓ Page 1: sommaire
- ✓ Page 2: Direction de SICABLE
- ✓ Page 3: Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 18 mars 2005
- ✓ Page 4: Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée
- ✓ Page 10 : Résolutions
- ✓ Page 13 : Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- ✓ Page 20: Rapports des Commissaires aux Comptes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 18 MARS 2005

> <u>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> (Avant la présente assemblée)

- ✓ Monsieur Laurent TARDIF (Président Directeur Général)
- ✓ Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général Adjoint)
- ✓ Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France (ayant pour représentant permanent Monsieur Jean Claude FREBAULT)
- ✓ Société IVOIRAL (ayant pour représentant permanent Monsieur Nazim VISSANDJEE)
- ✓ Société SIDELAF (ayant pour représentant permanent Monsieur Kouassi KOUADIO)
- ✓ Monsieur Roberto CARDI
- ✓ Monsieur Piero COCCO ORDINI
- ✓ Monsieur Victor Delchan OUEDRAOGO
- ✓ Monsieur Blaise Adoni TANOH

> COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les titulaires

- ✓ PRICEWATERHOUSECOOPERS
- ✓ ECR INTERNATIONAL

SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE) Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi

République de Côte d'Ivoire, RC N° 16137

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2004 et approbation de ce rapport.
- 2. Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et approbation de ce rapport.
- 3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de ce rapport.
- 4. Quitus aux Administrateurs.
- 5. Affectation du résultat / distribution de dividende.
- 6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2005.
- 7. Composition du Conseil d'Administration : renouvellement de mandats.
- 8. Commissariat aux comptes : renouvellement de mandats.
- 9. Perspectives pour l'année 2005.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Par la suite, il vous sera donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous demandons, après avoir entendu ces différents rapports, de statuer sur les résolutions qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. RAPPEL HISTORIQUE

La Société Ivoirienne de Câbles, en abrégé « SICABLE », est installée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, depuis 1976. Elle a pour actionnaire principal la société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE (anciennement dénommée PIRELLI CABLES ET SYSTEMES et plus anciennement CABLES PIRELLI) dont elle reçoit assistance aussi bien technique que commerciale. SICABLE fait partie du groupe PIRELLI, actuellement premier producteur mondial de câbles électriques.

SICABLE a pour vocation la fabrication et la commercialisation en Afrique de l'Ouest et Centrale de câbles électriques qu'ils soient de transport d'énergie ou de télécommunication.

En outre, pour étendre sa gamme, SICABLE commercialise les fabrications de sa maison mère ou du Groupe : câbles téléphoniques, câbles moyenne tension et haute tension, câbles spéciaux de mine et raffinerie. Elle exerce aussi des activités de prestations de services et de coordination de réseaux clé en main.

Le capital social, composé de 148.000 actions de 5.000 FCFA chacune, est de 740 millions de FCFA et se répartit comme suit :

	TOTAL	:	100) %
•	PRIVE (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières)	:	35	%
	Société SIDELAF	_	5	
•	Société IVOIRAL	:	9	%
•	Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE	:	51	%

2. CONTEXTE DE L'ANNEE 2004

Le blocage de la situation de crise socio-politique en Côte d'Ivoire qui perdure depuis 2002 a continué à peser sur l'activité de SICABLE. En 2004, la marche de nos affaires a été fortement influencée par l'évolution de cette crise et se décline en deux phases :

- Une première période, allant de janvier à fin octobre, au cours de laquelle l'activité a été orientée à la hausse ;
- La seconde période a été fortement perturbée par les graves troubles de début novembre. En relation avec la surchauffe de la situation socio-politique, le volume d'activité a considérablement décru au cours du dernier bimestre de l'année. La fermeture de l'usine pendant une semaine, pour des questions de sécurité, et la désorganisation des flux d'approvisionnement en matières premières ont occasionné une forte baisse du chiffre d'affaires au cours de ces 2 mois.

La flambée des prix des principales matières premières au niveau mondial (cuivre au premier trimestre, aluminium et autres matières premières dérivées des produits pétroliers au second semestre l'année de 2004) a eu pour effet l'érosion des marges sur le deuxième semestre et plus particulièrement sur le dernier trimestre.

Malgré tout, votre société a poursuivi ses efforts d'amélioration de productivité en vue d'améliorer sa compétitivité dans un secteur de plus en plus concurrentiel.

- En Côte d'Ivoire

Durant cette période incertaine, nos marchés traditionnels auprès des sociétés nationales d'électricité et de téléphone sont restés en ligne avec nos prévisions. Le marché des distributeurs et celui des détaillants, constitué de quincailleries opérant pour l'essentiel dans le secteur informel, se sont bien tenus au-delà des prévisions. En revanche, le marché des installateurs est resté en retrait avec un tassement fort au second semestre.

- A l'exportation

Les actions de développement à l'exportation engagées en 2002 ont porté leurs fruits. Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger a progressé de + 72,6 % à 3.295 millions de FCFA malgré les difficultés d'accès aux pays de l'hinterland du fait de la partition du pays en deux Sud/Nord. Cependant, la situation reste contrastée par pays puisque plus de 80 % du volume à l'exportation repose sur trois pays de l'UEMOA.

3. <u>EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004</u>

3.1. Activité industrielle et commerciale

Les ventes de câbles fabriqués par SICABLE pour l'année 2004 ont porté sur 2.689 tonnes pour une valeur hors taxes de 5.487 millions de FCFA. Par

rapport à l'exercice précédent, ces chiffres traduisent une bonne tenue des ventes tant en volume (+17,1%) qu'en valeur (+24,1%).

A ce chiffre d'affaires viennent s'ajouter :

- Les ventes de marchandises importées essentiellement de notre maison-mère pour 1.499 millions de FCFA, en forte hausse par rapport à 2003 où il a été réalisé un chiffre d'affaires de 316 millions de FCFA (+374%);
- Les ventes de services et divers produits pour 163 millions de FCFA.

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 7.149 millions de FCFA contre 4.847 millions de FCFA en 2003 ; soit une progression de + 47,5% malgré le tassement des ventes au cours du dernier bimestre de l'année, surtout en Côte d'Ivoire.

3.2. Approvisionnements en matières premières

SICABLE a continué à profiter des prix d'achats avantageux négociés au niveau mondial par le groupe PIRELLI

Si les très fortes hausses des prix des matières premières stratégiques, ont pu, en ce qui concerne le cuivre, être répercutées aux clients, le réajustement des prix de ventes des produits à base d'aluminium et matières premières dérivées de produits pétroliers a été délicat à réaliser car touchant des marchés annuels (régies, société d'électricité) à prix ferme.

3.3. Qualité

La démarche de migration du Système de Management de la Qualité SICABLE de la norme ISO9002 version 1994 à la norme ISO9001 version 2000 a été couronnée de succès en mai 2004.

3.4. Stocks

Le niveau des stocks à la clôture de l'exercice s'est situé à 1.628 millions de FCFA, en légère hausse de 5,2% par rapport à fin décembre 2003, largement imputable aux stocks de négoce.

3.5. <u>Investissements</u>

Nonobstant la crise, les actions de mise à niveau de l'outil de production visant à améliorer la productivité se sont poursuivies en 2004.

Le montant global des investissements réalisés au cours de cet exercice a été de 185 millions de FCFA à comparer à 115 millions de FCFA en 2003.

Ces investissements ont permis d'atteindre les objectifs de productivité prévus.

3.6. <u>Trésorerie</u>

De vives tensions de trésorerie ont été ressenties à certaines périodes de l'exercice et les coûts financiers se sont appréciés en corrélation avec l'évolution du niveau d'activité et la forte croissance des ventes à l'exportation.

Néanmoins, la poursuite des efforts de recouvrement des créances clients et le rallongement du délai de règlement des fournisseurs ont généré une trésorerie excédentaire de 1.085 millions de FCFA, en nette amélioration de 544 millions de FCFA par rapport à la fin de l'exercice précédent.

3.7. Résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 présentent une perte nette de 9.509.709 FCFA à comparer au résultat bénéficiaire de 80.267.765 FCFA enregistré au cours de l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation : +54.306.514

Résultat financier : -18.562.290

Résultat H.A.O. (cession d'immobilisations) : +44.374.223

Dotation H.A.O + Charges de restructuration : -74.628.156

■ Impôts sur les bénéfices (IMF) : -15.000.000

Résultat net : <u>- 9.509.709</u>

3.8. Affectation du résultat de l'exercice / Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration soumet à votre approbation l'affectation de la perte de 9.509.709 FCFA de cet exercice au compte « report à nouveau ».

En outre, Le Conseil d'Administration soumet à votre approbation le versement aux actionnaires d'un dividende global brut de 74.000.000 FCFA à prélever sur le compte « report à nouveau »; soit 500 FCFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source dont le taux est actuellement de 10%.

Ainsi, le compte « report à nouveau » passera de 2.067.727.228 FCFA à 1.984.217.519 FCFA.

4. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

et vous aurez à statuer sur lesdits rapports.

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats d'administrateurs de :

- La société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France, ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Claude FREBAULT;
- Monsieur Victor Delchan OUEDRAOGO;
- Monsieur Piero COCCO ORDINI, coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004 en remplacement de Monsieur Jean Jacques RIVALIN;
- La société IVOIRAL, ayant pour représentant permanent Monsieur Nazim VISSANDJEE (la société IVOIRAL, par lettre datée du 14 septembre 2004, a notifié le remplacement de Monsieur Alnoor MANDJEE par Monsieur Nazim VISSANDJEE en qualité de représentant permanent de la société IVOIRAL, administrateur, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2004).

arrivent à échéance lors de cette Assemblée Générale.

Nous vous proposons de les renouveler pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Par ailleurs, vous aurez à ratifier les cooptations d'Administrateur suivantes effectuées par votre Conseil d'Administration du 17 septembre 2004 :

- Monsieur TAILHEURET Frédéric André, né le 11 janvier 1961 à PAU, en France, demeurant à 15 BP 35 ABIDJAN 15, Côte d'Ivoire, exerçant les fonctions d'ingénieur, coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Claude REAU pour la durée du mandat de Monsieur Claude REAU restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2007 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Monsieur Roberto CARDI, né le 5 octobre 1961 à Rome Italie, de Nationalité Italienne, demeurant 115, Colwith Road à Londres (Grande Bretagne), coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Jordi CALVO pour la durée du mandat de Monsieur Jordi CALVO restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2007 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Roberto CARDI exerce actuellement, en qualité de salarié de la Société PIRELLI CAVI E SISTEMI ENERGIA SpA, détaché auprès de la Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE s.a., les fonctions de Directeur Finances et Administration de la Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE. Il n'exerce aucune fonction salariée au sein de SICABLE.

Monsieur Piero COCCO ORDINI, né le 27.10.1968 à Milan - Italie, de Nationalité Italienne, demeurant 10, Bd Saint Michel à Paris (France) coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques RIVALIN, et pour la durée du mandat de Monsieur Jean-Jacques RIVALIN restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2005 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Piero COCCO ORDINI occupe actuellement, en qualité de salarié de la Société PIRELLI ENERGIA CAVI E SISTEMI spa, détaché auprès de la Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE s.a., les fonctions de contrôleur de gestion de la Société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE. Ce contrat de travail est maintenu dans les mêmes termes et conditions. Il n'exerce aucune fonction salariée au sein de SICABLE.

6. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2005

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de maintenir à 4.500.000 FCFA (quatre millions cinq cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction (anciennement nommées jetons de présence) alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2005.

7. PERSPECTIVES ANNEE 2005

La persistance de la crise ivoirienne ainsi que la détérioration générale du climat des affaires et le manque de visibilité commandent de faire des prévisions empreintes de prudence.

Ainsi, dans ce contexte toujours difficile, votre société s'engage résolument à poursuivre les actions d'efficience et de réduction des coûts afin d'atteindre, en 2005, un résultat net annuel positif.

Au terme de ce compte rendu de l'activité et des perspectives de notre société, nous voudrions, en notre nom et en votre nom, adresser nos sincères félicitations à la Direction Générale et à l'ensemble du personnel pour son attachement et son dévouement, qui ont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve ce rapport ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte et approuve ledit rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte dudit rapport et approuve la convention qui y est mentionnée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints et à tous les Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affectation de la perte de 9.509.709 FCFA au compte « report à nouveau ».

En outre, L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de verser aux actionnaires un dividende global brut de 74.000.000 FCFA à prélever sur le compte « report à nouveau »; soit 500 FCFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source dont le taux est actuellement de 10%.

Ainsi, le compte « report à nouveau » passera de 2.067.727.228 FCFA à 1.984.217.519 FCFA.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de maintenir à 4.500.000 FCFA (quatre millions cinq cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2005, au Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Monsieur Frédéric André TAILHEURET, né le 11 janvier 1961 à PAU, en France, demeurant à 15 BP 35 ABIDJAN 15, Côte d'Ivoire, coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Claude REAU, et pour la durée du mandat de Monsieur Claude REAU restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2007 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

<u>Huitième résolution</u>

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Monsieur Roberto CARDI, né le 5 octobre 1961 à Rome - Italie, de Nationalité Italienne, demeurant 115, Colwith Road à Londres (Grande Bretagne), coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Jordi CALVO, et pour la durée du mandat de Monsieur Jordi CALVO restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2007 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société de Monsieur Piero COCCO ORDINI, né le 27.10.1968 à Milan - Italie, de Nationalité Italienne, demeurant 10, Bd Saint Michel à Paris (France) coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques RIVALIN, et pour la durée du mandat de Monsieur Jean-Jacques RIVALIN restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2005 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France, ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Claude FREBAULT, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Piero COCCO ORDINI, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société IVOIRAL ayant pour représentant permanent Monsieur Nazim VISSANDJEE, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Victor Delchan OUEDRAOGO pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, représenté par Monsieur Edouard MESSOU, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet ECR International, représenté par Monsieur Charles AÏE, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet ERNST et YOUNG, représenté par Madame Caroline ORIO, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet SIGECO, représenté par Monsieur N'DABIAN KROAH BILE pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procèsverbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Numéro d'identification

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE) Rue du textile, Zone industrielle Vridi 15 BP 035 Abidjan 15 Côte d'Ivoire 7502029 Z

BILAN - SYSTEME NORMAL: ACTIF CONSOLIDE

Exercice clos le : 31-Déc-2004 Durée : 12 mois

CM	Sunactinous a maconoscinent	1	1	-
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés (PFC)	81 030 889	43 200 691	37 83
СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 402 796 069	3 374 475 580	28 32
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
DA	Emprunts			
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés			
DC	Dettes financières diverses			
DD	Provisions financières pour risques et charges (Risques/Litiges)	139 362 438	141 797 386	(2 43
DE	(1) dont H.A.O. =	<u>-</u>		-
DF	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	139 362 438	141 797 386	(2 43
				•
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	3 542 158 507	3 516 272 966	25 88
	PASSIF CICULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	29 405 155	19 398 938	10 00
DI	Clients, avances reçues	255 298 881	203 860 375	51 43
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 569 512 746	1 111 222 841	458 28
DK	Dettes fiscales	71 463 819	54 537 509	16 92
DL DM	Dettes sociales Autres dettes	6 576 570	5 328 285	1 24
DN	Risques provisionnés	96 935 146	105 139 065	(8 20
	TOTAL DETTES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1 999 787 162	1 480 088 075	519 69
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 020 402 247	1 400 400 040	
DF	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 029 192 317	1 499 487 013	529 70
	TRÉSORERIE-PASSIF			
DQ	Banques, crédits d'escompte		399 201 526	(399 20
DR	Banques, crédits de trésorerie	.	033 202 320	(555 20
DS	Banques, découverts	205 523 054	75 139 397	130 38
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)	205 523 054	474 340 923	(268 81
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)		377 974	(37
ВТ	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 776 873 878	5 490 478 876	286 39

Numéro d'identification

RW Total des charges d'exploitation

Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE) COMPTE DE RÉSULTAT (1ère partie)

7502029 Z

Exercice dos le : Durée :

7 326 641 541

5 227 724 035

2 098 91

31-Déc-2004 12 mois

Exercice 2004 Exercice 2003 Réf. CHARGES (1ère partie) Variat 12 mois 12 mois **ACTIVITÉ D'EXPLOITATION** Achats de marchandises 1 306 876 812 234 208 703 1 072 60 RA (154 708 689) 24 302 742 (179 0: RB - Variation de stocks (-ou+)TOTAL 1 152 168 123 258 511 445 893 6! (Marge brute sur marchandises voir TB) Achats de matières premières et fournitures liées 3 102 104 310 2 302 707 188 799 39 RC. (55 367 192) (176 8: 121 447 399 RD - Variation de stocks (-ou +)TOTAL 3 046 737 118 2 424 154 587 622 5 (Marge brute sur matières voir TG) 427 103 283 356 285 969 70 81 RE Autres achats RH - Variation de stocks (-ou +)323 163 034 229 056 067 94 10 RI Transports 1 060 899 101 718 512 887 342 31 Services extérieurs R) 112 284 733 39 54 72 741 962 RK Impôts et taxes RL Autres charges (cpte 65 : PP+prov stocks & clients) 165 428 812 227 424 615 (61 9 2 088 878 963 1 604 021 500 484 8! (Valeur ajoutée voir TN) RP Charges de personnel (1) 563 042 714 517 169 072 45 87 (1) dont personnel extérieur RQ (Excédent brut d'exploitation voir TQ) Dotations aux amortissements 256 451 147 238 869 354 17 51 138 332 587 141 797 386 (3 4 Dotations provisions départ & retraite (IDR) Dotations provisions fluctuation des cours (PFC) 43 200 691 81 030 889 37 83 RS Dotations aux amortissements et provisions (Amortissements + IDR + PFC) 475 814 623 423 867 431 51 94

(Résultat d'exploitation voir TX)

Réf.	PRODUITS (1ère partie)			Exercice 2004 12 mois	Exercice 2003 12 mois	Variat
TA TB	Ventes de marchandises MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	346 420 870	57 896 828	1 498 588 993	316 408 273	1 182 11
TC TD TE TF	Ventes de produits fabriqués Travaux, services vendus Production stockée (ou déstockage) Production immobiliseé		(- ou +)	5 486 657 889 163 908 095 (142 071 845) 2 497 595	4 422 891 413 103 876 300 (100 170 727 1 789 534	60 0: (41 9)
TG	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES (TF- RC&RD)	2 464 254 616	TOTAL 2 004 231 933	5 510 991 734	4 428 386 520	1 082 6
тн	Produits accessoires *	(ventes emballages		180 000	4 110 000	(3 9:
TI TJ	CHIFFRE D'AFFAIRES(TA+TC+TD+TH) dont à l'exportation %	7 149 334 977 3 295 301 184 46,09%	4 847 285 986 1 908 255 870 39,37%			2 302 048 1 387 045
TK TL	Subventions d'exploitation Autres produits	(cpte75 : PP+repr.pa	rov stocks & clients,	168 153 095	394 582 219	(226 4)
TN TQ	VALEUR AJOUTÉE (TA à TL- RA à RL) EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TN-RP)	890 129 618 327 086 904	856 799 480 339 630 408			33 330 13 (12 543 5
	Reprise provisions départ & retraite (IDR) Reprise provisions fluctuation des cours (PFC)			141 797 386 43 200 691	117 398 474 37 830 198	
TS	Reprises de provisions	(IDR+ PFC)		184 998 077	155 228 672	
π	Transferts de charges			18 036 156	12 496 102	5 54
TW	Total des produits d'exploitation			7 380 948 055	5 311 211 786	2 069 7:
ΤX	RESULTAT D'EXPLOITATION	(bénéfice (+); Po	erte (-)	54 306 514	83 487 751	(29 1

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE) **COMPTE DE RÉSULTAT (2ème partie)** Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification

7502029 Z

Exercice clos le : Durée :

31-Déc-2004 12 mois

Réf.	CHARGES (2ème partie)	Exercice 2004 12 mois	Exercice 2003 12 mois	varia
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
SA	Frais financiers	29 659 705	13 978 713	15 6
SÇ	Pertes de change			
SD	Dotations aux amortissements et provisions			
SF	Total des charges financières	29 659 705	13 978 713	15 6
-	(Résultat financier voir UG)			
SH	Total des charges des activités oridinaires	7 356 301 246	5 241 702 748	2 114 5
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)			
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations (valeur nette comptable)	6 563 904	6 980 785	(4:
SL	Charges HAIO.	73 598 305		73`5!
SM	Dotations H.A.O. (dot. Risques & Litiges)	1 029 851		10
SO	Total des charges H.A.O.	81 192 060	6 980 785	74 2
	(Résultat H.A.O. voir UP)			
SQ	Participation des travailleurs			
SR	Impôts sur le résultat	15 000 000	24 550 410	(9 5
SS	Total participation et impôts	15 000 000	24 550 410	(9 5
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	7 452 493 306	5 273 233 943	2 179 2!

(Résultat net voir UZ)

Réf.	PRODUITS (2ème partie)	Exercice 2004 12 mois	Exercice 2003 12 mois	variat
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			
UA	Revenus financiers	10 704 170	5 047 703	5 6
UC	Gains de change	393 245		39
UD	Reprises de provisions			i
UE	Transferts de charges			
UF	Total des produits financiers	11 097 415	5 047 703	6 04
UG	RÉSULAT FINANCIER (+ ou -) (18 562 290) (8 931 010)			(9 631 28
UH	Total des produits des activités ordinaires	7 392 045 470	5 316 259 489	2 075 78
UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1) (+ ou -) 35 744 224 74 556 741			(38 812 5
ເນ	(1) dont impôt correspondant			
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK*	Produits des cessions d'immobilisations (prix de cession)	50 938 127	37 242 219	13 69
UL	Produits H.A.O.			
	Reprises H.A.O. (Repr. Risques & Litiges)			
UN	Transferts de charges			
UO	Total des produits H.A.O.	50 938 127	37 242 219	13 69
UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -) (30 253 933) 30 261 434			(60 515 3
UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	7 442 983 597	5 353 501 708	2 089 48
UZ	RÉSULTAT NET bénéfice (+) ; Perte (-)	(9 509 709)	80 267 765	(89 77

Désignation de l'entreprise Société Ivoirienne de Câble (SICABLE)

Adresse de l'entreprise Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : **31-Déc-2004**Durée : **12 mois**

1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG

= EBE - Charges décaissables restantes

+ Produits encaissables restants

}à l'exclusion des

}cessions d'actif immobilisé

(SA) Frais financiers (SC) Pertes de change (SL) Charges H.A.O. (SQ) Participation (SR) Impôts sur le résultat	29 659 705 73 598 305 15 000 000	E.B.E. (TT) Transferts de charges d'exploitation (UA) Revenus financiers (UE) Transferts de charges financières (UC) Gains de charge (UL) Produits H.A.O. (UN) Trnasferts de charges H.A.O.	(=TQ)	327 086 904 18 036 156 10 704 170 393 245
Total (I)	118 258 010	Total (II)	-	356 220 475

CAFG: Total (II)-Total (I)=

237 962 465 N-1= 3. 318 645 090

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (1)

AF =

(+)

237 962 465 N-1= 22 645 090 (-)

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks(2) + Var. Créances(2) + Var. Dettes circulantes(2)

(A) Variation globale nette des stocks	79 946 743	ou	
(BF) Produits fabriqués		ou	188 506 717
(BE) En-cours	58 377 579	ou	
(BD) Matières premières	55 367 192	ou	
(BC) Marchandises	154 708 689	ou	
	augmentations (+)		diminution (-)
Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois		Ressources

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentations (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées (BI) Clients	444 242 444	ou ou	18 749 865 118 389 242
(BJ) Autres créances (BU) Ecart de conversion-Actif	141 242 611	ou ou	
(B) Variation globale nette des créances	4 103 504	ou	

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentations (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	51 438 506
(D3) Fournisseurs d'exploitation		ou	458 289 905
(DK) Dettes fiscales		ou	16 926 310
(DL) Dettes sociales		ou	1 248 285
(DM) Autres dettes	8 203 919	ou	
(DN) Risques provisionnés		ou :	
(8U) Ecart de conversion- Passif	377 974		
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	519 321 113

VARIATION DU B.F.E. = $(A) + (B) + (C)$	100	435 270 866

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobiliseé

	Exercice 2004	Exercice 2003
Excédent brut d'exploitation	327 086 904	339 630 408
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	435 270 866	250 958 241
- Production immobilisée (TF)	(2 497 595)	(1 789 534)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	759 860 175	588 799 115

Société Ivoirienne de Câble (SICABLE) Rue du textile, Zone industrielle Vridi

Numéro d'identification 7502029 Z

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Exercice clos le : Durée : 31-Déc-2004 12 mois

2è PARTIE : TABLEAU

Réf.			ercice 2004	Exercice
		Emplois	Ressources	(E-;
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
FB FC	Croissance interne Acquisitions/cesions d'immobilisations incorporelles Acquisitions/cesions d'immobilisations corporelles	8 303 600 176 749 096	50 938 127	(77 (77)
FD	Croissance externe Acquisitions/cesions d'immobilisations financières	5 703 470	216 000	6
7770	INVESTICATION STOTAL (net)	沙斯克克克拉沙克克克克 克克		
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	οι	435 270 866	250
7	ACEMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF4FG)	1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1	PPCLISTEX.	
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	OL	10 006 217	(65
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
30	EE JEON O AUG EENANGER		能够是自由实力基础是多	
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (Emplois) / C.A.F.G. (Ressources)		237 962 465	22 (
FN	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentation de capital par apports nouveaux Subventions d'investissement Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)	())))))))))))))))))))))))))))	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2) Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
. 5. K	・ Parketin managetin blitting まりたよった manageting mana			
3,5	ACCIONAL OFFICE DESCRIPTION OF PROPERTY AND ACCIONAL OF THE PROPERTY OF THE PR			
FU	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE Trésorerie nette (+ ou -) à la clôture de l'exercice : 1 084 754 985 à l'ouverture de l'exercice 541 117 476			
	Variation> 543 637 509 Contrôle: D = VIII avec signe opposé			

Nota: I, IV, V, VI, VII: en termes de flux; II, III, VIII: <<différences bilantielles>>.

CONTRÖLE (à partir des masses des bilans N et N-1		Emplois	Ressour
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1) = (DG/PASSIF-AZ/ACTIF)	ou	98 360 426	
Variation du B.F. global (B.F.G.): BFG(N) - BFG(N-1)	ou	445 277 083	
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N-1)	ou		543 6
	TOTAL	543 637 509	543 6

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2005

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004



ECR INTERNATIONAL

Immeuble Alpha "2000" 23^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau 01 BP. 1361 Abidjan 01 Immeuble Harmonies 2 30, Boulevard Carde - Plateau 01 BP.4050 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Aux Actionnaires de SICABLE S.A 15 BP. 35 Abidjan 15

Mesdames/Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA.

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

SICABLE Page 2

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du SYSCOHADA.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 14 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Edouard Messou

Associé

ECR International

Charles Aïé

Associé



Immeuble Alpha "2000" 23^{ène} étage - Rue Gourgas- Plateau 01 BP. 1361 Abidjan 01

ECR INTERNATIONAL

Immeuble Harmonies 2 30, Boulevard Carde - Plateau 01 BP.4050 Abidian 01

Aux Actionnaires de SICABLE S.A 15 B.P. 35 Abidjan 15

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Mesdames/Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article 440 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2004

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA conclue au cours de l'exercice 2004. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2004

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions ci-dessous rappelées, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SICABLE Page 2

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.1. Convention d'Assistance Technique de PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France à SICABLE

Administrateur concerné

- PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France représentée par Monsieur Jean-Claude FREBAULT.

Nature et modalités

Assistance technique apportée par la société PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France à SICABLE.

Rémunération par versement à PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES France d'une redevance annuelle fixée à 3,8 % de la valeur hors taxes des facturations de câbles.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la redevance versée s'élève à F.CFA 207 millions.

Abidjan, le 14 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Edouard Messou

Associé

ECR International

Charles Aie